

GYMNASTIQUE AÉROBIC
CHAMPIONNAT DE FRANCE
&
TROPHÉE FÉDÉRAL

21-22 mai 2022 – Clermont-Ferrand

ORDRES DE PASSAGE

INFORMATIONS

ENGAGEMENTS / FORFAITS

Les gymnastes qualifiés sont automatiquement engagés dans EngaGym, les engagements pourront être validés ou modifiés à compter du 15 avril.

La date de forclusion est fixée au 1er mai. Après cette date les droits d'engagement restent dûs et le forfait doit être justifié.

En cas de forfait, le club doit le signaler via EngaGym jusqu'au 19 mai. Après cette date les forfaits sont à déclarer sur le site de compétition.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci.

Il est recommandé de ne réaliser le paiement des engagements qu'à partir de la date de forclusion, afin de limiter les ajustements en cas de forfait ou de repêchage réalisé avant cette date, qui correspond à la fermeture des engagements nominatifs. Elle est fixée au 1^{er} mai pour cette compétition.

Nous vous invitons à privilégier le règlement par e-paiement ou par virement bancaire.

Attention, les droits d'engagement des compétiteurs engagés dans les catégories Élite en duo / trio / groupe sont gérés en dehors d'EngaGym, les clubs concernés seront directement sollicités (répartition des droits d'engagement au prorata du nombre de gymnastes dans chaque entité).

ACCREDITATIONS

Les clubs doivent engager leur dirigeant, leurs entraîneurs et leur juge dans les catégories Accréditation dirigeant ou Accréditation entraîneur ou Accréditation juge. Ces engagements valant demande d'accréditation sont à effectuer avant de valider l'ensemble des engagements et de procéder au paiement (édition du bordereau) et au plus tard le 1er mai.

Seuls les demandes d'accréditation juges des clubs devant en fournir un seront prises en compte, se référer au document précisant la composition du jury pour chaque séquence de compétition.

Attention, les personnes à accréditer doivent avoir la discipline AÉROBIC identifiée sur leur fiche licence pour être prises en compte.

MUSIQUES

Elles sont gérées avec l'application DJGym, y compris pour les compétiteurs engagés dans les catégories Élite.

CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

Pour tous les compétiteurs engagés en Élite (catégories Junior et Senior), seuls les compétiteurs pour lesquels un certificat valide est enregistré au siège fédéral seront autorisés à concourir.

Se référer au règlement technique 2021-2022 concernant la procédure de transmission du certificat médical élite.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

Se référer à la lettre FFGym 2021-2022 pour la réglementation de cette compétition.

Les clubs intéressés sont invités à réaliser l'engagement de leur équipe via le formulaire correspondant, avec une date limite fixée au 8 mai :

- [Engagement équipe Nationale A](#)
- [Engagement équipe Nationale B](#)

Des informations complémentaires sont disponibles sur le mini-site de l'évènement :

https://aerobic_cf.ffgym.fr/

Les autorités décisionnelles désignées pour cette compétition sont :

- Gestionnaire de compétition = Dominique Francillon (dominique.francillon@ffgym.fr / 07 78 82 13 76) ;
- Directeur de compétition = Dominique Francillon (dominique.francillon@ffgym.fr / 07 78 82 13 76) ;
- Responsable des juges = Laëtitia Lenclos ;
- Déléguées fédérales = Dominique Mérieux et Hélène Bouline.